



# BPJEPS PLURIVALENT

## Mention "ski nautique"

### Supports "ski nautique d'initiation et de découverte" et « Engins tractés ».

L'attestation de réussite aux exigences préalables, prévue à l'article 5 du présent arrêté, est établie pour la mention "ski nautique et disciplines associées" et sur le support "ski nautique d'initiation et de découverte", définis à l'article 2 dudit arrêté.

Elle est délivrée au cours d'une épreuve technique définie par **les modifications de l'arrêté du 19 octobre 2012**

<p><b><u>Exigences préalables à l'entrée en formation</u></b> <b><u>Support « ski nautique d'initiation et de découverte» :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du permis bateau mer "côtier" <b>ou</b> du permis eaux intérieures. <b>Attention toutefois le permis fluvial sera exigé pour les EPMSP (1 à 2 mois après les TEP).</b></li> </ul>	<p><b><u>Exigences préalables à l'entrée en formation</u></b> <b><u>support "engins tractés" :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du permis mer "côtier" ou eaux intérieures.</li> <li>- Etre capable d'effectuer un parcours balisé et des évolutions imposées, sans limite de temps, en tractant une bouée avec un bateau tracteur de "type ski nautique".</li> </ul>
<p><b><u>Au pilotage du bateau de type ski nautique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de tracter un skieur :</li> <li>- Utiliser un ponton pour démarrer et ramener le skieur ou le rider initié.</li> <li>- Gérer une vitesse et une trajectoire adaptées aux évolutions du pratiquant quel que soit le bateau (in-board ou hors-board)..</li> </ul>	<p>Parcours balisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un parcours en huit autour de deux balises distantes de 100 mètres, en tractant un pratiquant assis dans une bouée monoplace (Pendant le parcours, la bouée doit rester dans le sillage).</li> </ul> <p>Evolutions imposées :</p> <p>Sur un parcours en aller-retour, être capable de faire effectuer à un pratiquant assis dans une bouée monoplace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* quatre traversées du sillage, à l'aller,</li> <li>* un 360° à l'extérieur du virage réalisé par le bateau tracteur,</li> <li>* quatre traversées du sillage, au retour.</li> </ul> <p>Au départ et à la fin des évolutions imposées, la bouée doit être placée à l'intérieur du sillage du bateau tracteur.</p> <p><b><u>Dispenses et équivalences :</u></b> Les titulaires du diplôme de "moniteur fédéral jet 1er degré" et "moniteur fédéral jet 2e degré".</p>
<p><b><u>En bi ski :</u></b> Etre capable de réaliser un démonstration technique en ski nautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enchaîner des traversées de vagues avec une attitude correcte.</li> <li>- Réaliser des virages sur un pied, dans le sillage.</li> <li>- Sauter les vagues.</li> </ul>	
<p><b><u>En wakeboard :</u></b> Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des virages.</li> <li>- Effectuer un slide et un 180°.</li> <li>- Evoluer en swich pendant 10 secondes.</li> </ul>	
<p><b><u>Dispenses et équivalences :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de pilotage, les titulaires : « test hélice jaune » délivrée par la fédération FSNW</li> <li>- de démo technique, les titulaires « palo oragne » en ski nautique et « palo orange » en wakeboard, délivrés par la &lt;fédération FSNW.</li> </ul>	